



**Programme statistique  
de l’Autorité statistique de  
la Région wallonne**

**2020**

Ce programme annuel prend comme référence le programme statistique européen 2013-2017, prolongé jusqu'en 2020<sup>1</sup> et se fonde sur la nécessité de mettre en place un cadre législatif et organisationnel favorable au développement de statistiques publiques officielles de qualité.

## - 1. Définition :

La finalité de ce programme statistique est de fournir un cadre pour le développement, la production et la diffusion de statistiques publiques officielles régionales, en définissant les principaux domaines, en relevant les principaux objectifs et les actions envisagées.

## - 2. Objectifs :

1. Définir un environnement juridique, institutionnel et organisationnel, promouvant la coordination, l'efficacité et la fiabilité de la production et de la diffusion des statistiques publiques officielles régionales.
2. Fournir des informations statistiques afin de :
  - soutenir l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en Région wallonne en ce compris la réalisation d'études prospectives;
  - répondre aux besoins des usagers des statistiques régionales, notamment, le Parlement, le Gouvernement, les administrations, le monde de la recherche, les entreprises, le monde associatif et les citoyens.

## - 3. Principes généraux :

1. Les statistiques sont produites en toute indépendance professionnelle et de manière transparente.
2. L'Autorité statistique :
  - veille, par son indépendance professionnelle et ses processus, à ce que les statistiques publiques régionales respectent rigoureusement le code de bonnes pratiques des statistiques européennes ;
  - coopère avec les organismes statistiques au niveau national et international en vue d'harmoniser les concepts, les nomenclatures et les méthodes mises en œuvre, et cela dans le souci de garantir une plus grande cohérence et une meilleure comparabilité des données ;
  - envisage des solutions pour rendre les produits statistiques accessibles au plus grand nombre ;

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2017/1951 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017, modifiant le règlement (UE) n° 99/2013 relatif au programme statistique européen 2013-2017 pour le prolonger jusqu'en 2020 (JOC L 284/1) 31.10.2017

- veille à limiter les enquêtes et la charge afférente pour les répondants (entreprises et particuliers), en privilégiant – lorsque cela est possible – d'autres sources de données en vue d'établir des statistiques.

#### - 4. Résultats attendus :

1. Objectif 1 : Un cadre législatif et organisationnel permettant le développement de statistiques publiques officielles dans un système statistique wallon intégrant les différents services publics régionaux.
2. Objectif 2 : Le développement et la production de statistiques publiques officielles permettant une meilleure connaissance de l'état économique, social et environnemental de la Wallonie. A cet égard, la Déclaration de Politique Régionale (DPR 2019-2024) constitue, sans aucun doute, un document fournissant une liste de sujets mis à l'agenda politique à propos desquels le Gouvernement souhaite agir pendant la législature. C'est pourquoi, l'IWEPS peut se référer à la DPR comme source d'identification d'éventuels besoins de statistiques officielles du Gouvernement pour « assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ou la mise en œuvre de démarches de prospective ».

#### - 5. Activités :

1. En lien avec l'objectif 1, collaborer à la mise en place d'un cadre institutionnel et légal permettant le déploiement d'un système statistique régional partenarial.
2. En lien avec l'objectif 2, développer et, le cas échéant, produire des statistiques de qualité (en veillant à la continuité des séries constituées) dans les domaines suivants :
  - Territoire - Développement territorial :
    - statistiques sur les caractéristiques du territoire et le développement territorial : superficie, zonages, occupation/utilisation du sol, évolution de l'urbanisation, équipements et infrastructures, immobilier, zones d'activité économique, réserves foncières publiques, agricoles et sites à réaménager, zones blanches en télécommunications ;
    - statistiques sur les zones rurales/zones où les indicateurs d'inégalités sociales sont très élevées.
  - Démographie :
    - statistiques de la population (sexe, âge, nationalité) aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques des ménages, aux échelles régionale et locale ;
    - statistique de natalité et de mortalité, aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques des migrations internes et externes, entre régions belges et entre communes wallonnes ;
    - perspectives de population des régions belges et des communes wallonnes.

- Santé :
  - statistiques sur les naissances et les causes de décès,
  - statistiques sur l'état de santé,
  - statistiques sur les déterminants de santé,
  - statistiques sur l'offre de soins et de services et sur les infrastructures ;
  - statistiques sur les consommations de soin,
  - statistiques sur le système de santé,
  - statistiques sur le handicap et son accompagnement (enfants, personnes âgées) ;
  - statistiques sur les métiers de la santé,
  - statistiques sur les besoins des personnes en perte d'autonomie ;
  - statistiques sur l'offre de structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées/dépendantes.
  
- Mobilité :
  - statistiques sur les infrastructures de mobilité ;
  - statistiques du transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial ;
  - statistiques du parc automobile et des immatriculations ;
  - statistiques de sécurité routière ;
  - statistiques sur la demande de transport terrestre et répartition modale ;
  - développement de deux enquêtes de mobilité auprès des Wallon-ne-s afin de mieux décrire (GPSWal) et comprendre (MOBWal) leurs comportements de mobilité ;
  - statistiques sur l'offre de transport public.
  
- Marché du travail :
  - statistiques de l'emploi et du chômage : données structurelles aux niveaux régional et local ;
  - statistiques de l'emploi et du chômage : données conjoncturelles au niveau régional ;
  - salaires et coûts du travail ;
  - statistiques sur l'emploi dans la fonction publique wallonne.
  
- Macro-économie :
  - activité économique au niveau régional : données structurelles et conjoncturelles ;
  - investissement au niveau régional : données structurelles et conjoncturelles ;
  - importations et exportations internationales de biens et de services au niveau régional : données structurelles ;
  - revenus, consommation et épargne des ménages au niveau régional : données structurelles.
  
- Entreprises :
  - statistiques de démographie des entreprises,
  - statistiques des faillites,

- statistiques sur le tourisme ;
  - statistiques sur le développement des filières agricoles et sur la transformation/commercialisation de la production agricole, sur les modes de productions agricoles ;
  - statistiques sur la chaîne alimentaire de l'agriculture et de l'alimentation ;
  - statistiques sur les entreprises exportatrices et investisseurs étrangers.
- Inégalités sociales :
    - statistiques des revenus ;
    - statistiques sur les conditions de vie ;
    - statistiques sur le logement ;
    - statistiques sur l'endettement et le surendettement ;
    - statistiques sur l'accès à l'énergie ;
    - statistiques sur l'accès au marché du travail ;
    - statistiques sur l'accès à l'aide sociale ;
    - développement d'une statistique permettant d'atteindre les situations de grande précarité ;
    - statistique relative à la pauvreté infantile.
- Citoyenneté et société :
 

Réalisation récurrente (tous les 3 - 5 ans) de l'enquête *Baromètre social de la Wallonie*, permettant notamment de proposer une mesure suivie de l'engagement associatif, du bénévolat, de la confiance des citoyen.n.e.s dans les institutions ou encore de leur satisfaction à l'égard des services publics.
- Développement et production d'un set d'indicateurs locaux d'accès aux droits humains / fondamentaux et sur l'accès aux soins de santé.
- Education et formation :
    - statistiques sur le niveau de diplôme et la participation à la formation à l'échelle régionale, en ce compris le lien entre enseignement/formation et marché du travail ;
    - statistiques sur les populations scolaires à l'échelon local ;
    - statistiques sur l'accueil de la petite enfance aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques sur l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle au niveau des Bassins EFE (Enseignement qualifiant, Formation, Emploi) ;
    - statistiques sur le parcours des sortants de l'enseignement et de la formation ;
    - statistiques d'anticipation des besoins de formation dans les secteurs à haute croissance ;
    - statistiques relatives aux compétences numériques.
- Environnement :
    - statistiques sur la qualité de l'air et l'émission de gaz à effet de serre ;

- statistiques sur les eaux ;
  - statistiques sur les sols : nature, forêt, artificialisation ;
  - statistiques sur le bruit ;
  - statistiques sur les déchets, le recyclage et les sites pollués ;
  - comptabilité environnementale.
- Energie :
    - statistiques sur l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables ;
    - statistiques sur l'intensité énergétique de l'industrie ;
    - statistiques de la production d'électricité (par vecteur énergétique) ;
    - statistiques de la consommation énergétique (par secteur/vecteur) et part du renouvelable ;
    - statistiques sur la consommation finale d'énergie et l'indépendance énergétique ;
    - évolution des prix des principaux combustibles et carburants pétroliers, de l'électricité et du gaz.
  - Economie sociale :
    - statistiques générales sur l'économie sociale.
  - Culture:
    - statistiques infrarégionales sur l'offre en matière culturelle.
  - Développement et production d'un set d'indicateurs complémentaires au PIB, comprenant :
    - un indicateur de situation sociale,
    - un indicateur de gouvernance,
    - un indicateur de capital économique,
    - l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie,
    - un indicateur de bien-être,
    - un indicateur de situation environnementale.
  - Science, technologie et innovation :
    - Statistiques sur les dépenses et le personnel de R&D
    - Statistiques sur les activités d'innovation des entreprises
  - Logement :
    - Statistiques sur la qualité du logement
    - Statistiques sur l'évolution des loyers
    - Statistiques sur le logement public
3. En lien avec l'objectif 2, participer à la mise en œuvre du Programme statistique intégré de l'Institut interfédéral de la statistique (cf. annexe). En particulier, ce programme a retenu une série de collaborations pour l'année 2020, formalisées dans le cadre d'accords dénommés *Service Level Agreements* (SLA) et approuvées par le Conseil d'administration de l'IIS le 21 novembre 2019. En

particulier, les SLA, dans lesquels l'IWEPS est impliqué en tant qu'Autorité statistique de la Wallonie, visent à :

- Étudier la faisabilité de statistiques publiques sur base des baux locatifs ;
  - Étudier de la faisabilité de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises ;
  - Améliorer la base de données « Logements » du Censur ;
  - Améliorer la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité ;
  - Améliorer la qualité des données de l'enseignement ;
  - Inventorier et harmoniser les données sur les transports publics régionaux ;
  - Étudier la faisabilité d'utiliser de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires ;
  - Amélioration les statistiques du trafic routier ;
  - Développer des statistiques publiques sur l'économie des secteurs technologiques ;
  - Enrichir l'enquête TIC-ménages ;
  - Mettre sur pied d'un groupe de travail démographique ;
  - Soutenir le recrutement d'enquêteurs en face-à-face ;
  - Mettre en place les Olympiades européennes de Statistiques ;
  - Améliorer la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation ;
  - Mettre en place une enquête sur le comportement de déplacement (« enquête ménage »).
4. En lien avec l'objectif 2, les bonnes pratiques de la statistique européenne stipulent : « *Les statistiques [...] sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.* » Pour atteindre ces objectifs, différents dispositifs de communication sont développés et utilisés :
- le portail *Walstat* destiné à diffuser les statistiques infrarégionales ;
  - le site Web de l'Institut, section « indicateurs statistiques », où une centaine d'indicateurs sont présentés de manière standardisée et mis à jour à des échéances fixes : 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre ;

- le site Web « Indicateurs complémentaires au PIB », présentant les résultats et les données utilisées dans le cadre du développement d'un système d'indicateurs complémentaires au PIB pour la Wallonie ;
  - le site Web « Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux », présentant les résultats et les données utilisées dans le cadre du développement du système d'indicateurs locaux d'accès aux droits humains fondamentaux ;
  - des capsules vidéo permettant d'expliquer de manière pédagogique la construction et le sens de certaines statistiques ;
  - des publications « papier », généralistes comme les *Chiffres clés de la Wallonie*, ou portant sur un domaine bien spécifique. Dans un but de toucher le plus grand nombre, ces publications « papier » sont également publiées électroniquement et rendues disponibles sur le site Web de l'Institut ;
  - diffusion et publicité de toutes ces informations via les réseaux sociaux.
5. En lien avec l'objectif 2, la réalisation de recherches scientifiques sur des phénomènes sociaux, économiques et environnementaux, identifiés comme enjeux prioritaires pour la Wallonie dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, constitue une activité de fond indispensable à la production d'une connaissance au service des pouvoirs publics et de toutes les forces vives de la région. La réalisation de telles recherches permet d'approfondir la compréhension des différentes facettes des réalités wallonnes qui préoccupent les décideurs régionaux et elle vient ainsi compléter les travaux statistiques.
6. En lien avec l'objectif 2 et en vue d'affecter efficacement les moyens budgétaires existants dans des politiques publiques générant des effets de levier importants, l'IWEPS préparera la mise en œuvre de démarches d'évaluation de dispositifs présentés dans la Déclaration de Politique Régionale ainsi que dans le Plan de Transition en cours d'élaboration.
7. En lien avec l'objectif 2, alimenter le débat démocratique et soutenir la prise de décision en Wallonie nécessite la prise en considération des futurs possibles et des enjeux dont l'avenir est porteur. C'est conscient de cette nécessité que l'IWEPS développera des recherches et des analyses interdisciplinaires qui visent à éclairer scientifiquement les évolutions potentielles des dynamiques économiques, sociales et environnementales au cœur de la Déclaration de Politique Régionale.

# Annexe



# **Institut interfédéral de Statistique**

## ***Programme statistique intégré 2020***

*Novembre 2019*

## 1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2020 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 7 mai 2019, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2020.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 21 novembre 2019.

## 2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2020

### 2.1. *Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (prolongation)*

#### 2.1.1. Objectif

D'une part, utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP - SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, étudier la qualité de ces données afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.

#### 2.1.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – décembre 2018 : il faudra introduire une demande auprès de l'AGDP pour l'extraction de données de la base de données relatives aux contrats de location comprenant le numéro de registre national et d'autres variables encore à déterminer. Cela se fera en collaboration avec les administrations concernées et leurs groupes de recherche.

Janvier 2019 – décembre 2020 : obtenir les données et démarrage du traitement des données.

#### 2.1.3. Résultats attendus

Obtention d'un extrait de la base de données relative aux baux locatifs avec toutes les informations pertinentes pour les politiques publiques.

Adresser une demande au groupe de travail chargé de la sécurité pour l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS afin d'étudier la manière de procéder pour livrer les données émanant de l'autorité statistique vers les administrations et leurs groupes de recherche, qui vont collaborer aux travaux.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires concernés : l'élaboration d'une note méthodologique portant sur la qualité de l'enregistrement dans la base de données relative aux baux locatifs. Si un des partenaires concernés ne peut pas recevoir les données, les autres partenaires peuvent réaliser ce point.

#### 2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et STATBEL contribuent activement à la réalisation des objectifs.

### **2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)**

#### 2.2.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport

#### 2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2020)

##### Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. (Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer. Complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

##### Phase 2

STATBEL, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

#### 2.2.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

#### 2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à aux phases 1 et 2.

### **2.3. Census – Logements (prolongation)**

#### 2.3.1. Objectifs

Une amélioration de la base de données « Logements » du Census.

#### 2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2019 - décembre 2020)

Identifier les causes de la différence entre le nombre de logements et le nombre de ménages.

Proposer si nécessaire une correction dans l'estimation du nombre de logements.

Identifier les modalités, variables et indicateurs à développer.

Définir la manière de construire et calculer ces modalités, variables et indicateurs.

Évaluer le travail de développement de ces modalités, variables et indicateurs.

### 2.3.3. Résultats attendus

Comprendre pourquoi dans certaines entités géographiques le nombre de logements identifiés comme tels est nettement inférieur au nombre de ménages, et éventuellement, si nécessaire modifier la méthode d'identification des logements.

Identifier des indicateurs statistiques, modalités de variables et/ou variables pas encore disponibles dans les micro-données ou pas encore publier qu'il serait bon de développer. Les pistes d'indicateurs renvoient principalement au propriétaire et au type de propriété du logement.

### 2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

## **2.4. Données de mobilité (poursuite des travaux)**

### 2.4.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

### 2.4.2. Principales phases de travail

Janvier - juin 2018 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Septembre 2018 - mars 2019 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.
- Rédaction de propositions de SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique en 2020.
- Élaboration d'une proposition pour les actions d'amélioration à traiter en 2019.

2019 :

- Élaboration des propositions d'actions d'amélioration concrètes convenues pour l'année 2019.

2020 :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

### 2.4.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

### 2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc...

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Évaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint:

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier:

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

## **2.5. Données de l'enseignement : suivi des points d'actions (poursuite des travaux)**

### 2.5.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par les données de l'enseignement : suivi des points d'actions.

### 2.5.2. Principales phases de travail

Janvier 2019 – Septembre 2020

Mettre en œuvre les points d'action décrits ci-dessous et définis dans le précédent rapport relatif aux recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement:

- STATBEL étudiera comment les données des enquêtes par sondage, du recensement de 1991 et des certificats de naissance peuvent être utilisées pour améliorer la qualité des données de l'enseignement. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.

- Des contacts seront pris avec d'autres pays pour dresser la liste des bonnes pratiques pour le traitement des données de l'enseignement. Les contacts seront pris selon la répartition suivante:
  - IWEPS avec la Norvège;
  - IBSA avec le Grand-Duché du Luxembourg ;
  - VSA avec les Pays-Bas.
- Des contacts peuvent également être pris avec d'autres pays.
- Des contacts seront pris avec les institutions publiques travaillant avec ou pour les migrants ou des personnes d'origine étrangère afin de vérifier s'ils disposent de données sur leur niveau d'instruction.
- A la BCSS, un projet existe dont le but est de tenter de répartir le niveau d'instruction sur base des informations professionnelles. IBSA s'informerera régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet.
- Pour partie, le niveau d'instruction des fonctionnaires peut être rapporté au grade de la fonction qu'ils occupent. La possibilité d'utiliser ces données pour compléter des manquements à la base de données du niveau d'instruction sera évaluée. VSA, IWEPS et IBSA feront un état des lieux de ce qui existe.
- STATBEL étudiera des bases de données de l'enseignement qui n'étaient pas disponibles ou qui n'ont pas été exploitées lors du recensement de 2011 et effectuera une étude pour l'amélioration de la qualité. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.

Octobre 2020 – Décembre 2020

Etude du résultat des actions et rédaction du rapport final.

### 2.5.3. Résultats attendus

Mise en œuvre effective des actions décrites à l'article 2 du présent SLA. Cela concerne une sélection de points d'action décrits dans le rapport des recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement du précédent groupe de travail IIS sur les données de l'enseignement.

Rapport décrivant dans quelle mesure les actions ont amélioré la qualité des données de l'enseignement.

### 2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux différentes actions.

## **2.6. Inventaire et harmonisation des données sur les transports publics régionaux (nouveau)**

### 2.6.1 Objectifs

L'établissement d'un inventaire des données existantes et des besoins en matière de transports publics et une harmonisation des métadonnées.

Un examen de l'adéquation entre les sources de données et les besoins et une réflexion sur la manière de couvrir les besoins qui ne sont pas couverts actuellement.

### 2.6.2. Principales phases de travail

Premier trimestre 2020 : établissement de l'inventaire des sources de données et des besoins en données.

Second trimestre 2020 : travaux d'harmonisation des définitions et des modes de calcul.

Troisième trimestre 2020 : mise en relation des sources de données et des besoins en données.

Quatrième trimestre 2020 : réflexion sur les actions futures possibles et rédaction du rapport de clôture.

### 2.6.3. Résultats attendus

Rédaction d'un rapport détaillant :

- Un inventaire des sources de données disponibles auprès des opérateurs publics de transports en commun et des autorités statistiques et en charge de la mobilité, reprenant les métadonnées des variables disponibles et leur définition, domaine d'application et mode de calcul, les conditions d'accès et de diffusion des données, les formats de diffusion ;
- Un inventaire des besoins en données nécessaires aux autorités statistiques ou en charge de la mobilité et aux opérateurs publics de transports en commun pour remplir leurs missions ;
- Une proposition d'harmonisation des métadonnées à l'usage des participants, basée entre autres sur une revue des métadonnées pertinentes existant au niveau national (i.a. Statbel) et international (i.a. EUROSTAT) ;
- Une identification des possibilités de répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs, c'est-à-dire les autorités statistiques ou en charge de la mobilité et les opérateurs publics de transports en commun en fonction de leurs besoins, directement au départ des sources recensées en faisant le lien entre les points a et b de cette section ;
- Des pistes de réflexion et d'action pour pouvoir à terme répondre aux besoins non couverts par les sources existantes.

### 2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau Fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent – directement et/ou par le biais d'institutions tierces invitées par eux à participer aux travaux - activement à l'établissement (sous forme bilatérale) de l'inventaire et aux réunions du groupe de travail concernant les phases d'harmonisation et de mise en relation, ainsi qu'à la phase de réflexion sur les actions futures. Le Bureau Fédéral du Plan assure la rédaction du rapport final sous la guidance du groupe de travail.

## **2.7. Etude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires (nouveau)**

### 2.7.1 Objectifs

La réalisation d'une étude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires.

### 2.7.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 – Février 2020 : élaboration de la méthodologie.

Mars 2020 – Septembre 2020 : réalisation de l'étude.

Octobre 2020 – Décembre 2020 : analyse des résultats et formulation des recommandations.

### 2.7.3. Résultats attendus

Une liste de sources de données pouvant être utilisées pour développer une image plus claire de la possession et de l'utilisation des voitures-salaires, ainsi que des caractéristiques socio-économiques des utilisateurs effectifs.

Une analyse de tous les obstacles (en particulier juridiques et institutionnels) à l'utilisation de ces données.

L'élaboration de propositions concrètes pour surmonter ces obstacles.

#### 2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à toutes les phases de l'étude. La principale source d'informations consistera en des entretiens avec les parties intéressées qui seront réalisés par les différents partenaires.

### **2.8. Statistiques de trafic routier (nouveau)**

#### 2.8.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

#### 2.8.2. Principales phases de travail

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés.

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les rapportages existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an.

#### 2.8.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

#### 2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

### **2.9. Statistiques économiques des secteurs technologiques (nouveau)**

#### 2.9.1 Objectifs

D'une part, fournir annuellement des statistiques économiques sur les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales.

D'autre part, approfondir la réflexion sur les pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

#### 2.9.2. Principales phases de travail

Echange des connaissances et informations nécessaires sur les secteurs technologiques, selon les classifications internationales.

Examen de la faisabilité de la fourniture des statistiques économiques par branche d'activité pour les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales et, si nécessaire, formulation des adaptations et solutions éventuelles pour couvrir correctement ces secteurs.

Traitements de données par la BNB et analyse des résultats détaillés par le groupe de travail ad hoc.

Fourniture annuelle des données statistiques par branche d'activité permettant de couvrir les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales. Les règles de confidentialité de la BNB s'appliquent aux données susceptibles d'être diffusées publiquement.

Réflexion et exploration de pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

Les travaux se déroulent de janvier à décembre 2020.

#### 2.9.3. Résultats attendus

Etude de faisabilité sur la fourniture des statistiques économiques (valeur ajoutée, emploi, heures travaillées, etc.) par branche d'activité pour les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales.

Note méthodologique pouvant reprendre les adaptations nécessaires et les solutions éventuelles permettant d'établir correctement les statistiques économiques des secteurs technologiques, dans le cas où l'étude de faisabilité donne des résultats jugés insuffisants.

Note qui étudie des pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

#### 2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, BNB, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure le secrétariat du groupe de travail.

En fonction de l'étude de faisabilité et des adaptations éventuelles, la BNB réalise les traitements de données et fournit les résultats détaillés par branche d'activité permettant de couvrir les secteurs technologiques. En outre, la BNB effectue l'analyse de la confidentialité des données susceptibles d'être diffusées publiquement.

La VSA coordonne la réflexion sur les pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques en Belgique et dans ses régions.

Le BFP, la BNB, l'IBSA, l'IWEPS, STATBEL et la VSA contribuent activement aux résultats attendus.

### **2.10. Enrichissement de l'enquête TIC-ménages (nouveau)**

#### 2.10.1. Objectifs

Enrichir le questionnaire de l'enquête TIC ménage afin de répondre au mieux aux besoins propres à chacun des partenaires tout en respectant les contraintes imposées par Eurostat pour la collecte des données et en restant dans un temps de passation comparable à celui de l'enquête initiale.

#### 2.10.2. Principales phases de travail

Octobre 2019 - Novembre 2019 : les partenaires font état des modifications qu'il souhaite introduire.

Décembre 2019 – mars 2020 : L'IWEPS et Statbel font une proposition de modification de l'enquête sur la base de cet inventaire.

Avril 2020 – Juin 2020 : Validation par les partenaires vérification de la traduction et finalisation de l'enquête.

#### 2.10.3. Résultats attendus

Un inventaire par chacun des partenaires qui le souhaite des modifications/ajouts qu'il souhaite voir introduits.

Une proposition de modification de l'enquête sur base de l'inventaire réalisé. Celle-ci sera ensuite validée par l'ensemble des partenaires.

La validation par chacun des partenaires de la traduction de la question dans sa langue d'origine.

#### 2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à faire des propositions de modification s'ils le désirent, à valider les propositions faites et à s'assurer de la traduction des questions modifiées dans leur langue d'origine.

### **2.11. Olympiades européennes de Statistique (nouveau)**

#### 2.11.1. Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique.

#### 2.11.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 – mars 2020 : phase belge.

Avril 2020 – juin 2020 : phase européenne.

#### 2.11.3. Résultats attendus

Communication des Olympiades européennes de Statistique.

Organisation de la compétition belge.

Remise des prix après la phase belge.

#### 2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à les Olympiades européennes de Statistique.

### **2.12. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (nouveau)**

#### 2.12.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

#### 2.12.2. Principales phases de travail

Les résultats seront livrés au plus tard le 31/12/2020.

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum 4 fois par an.

#### 2.12.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

#### 2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

### **2.13. Recruter des enquêteurs face to face (nouveau)**

#### 2.13.1 Objectifs

Le soutien de Statbel par les partenaires régionaux pour le recrutement d'enquêteurs supplémentaires.

#### 2.13.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - mars 2020 : Statbel effectue une analyse de la situation actuelle du corps des enquêteurs et fournit un aperçu des besoins actuels et futurs.

Avril 2020 – juin 2020 : tous les participants examinent les actions possibles que les autorités statistiques régionales et Statbel peuvent entreprendre pour recruter des enquêteurs face-to-face supplémentaires.

Juillet 2020 – septembre 2020 : élaboration d'une proposition de plan d'action avec les actions retenues.

#### 2.13.3. Résultats attendus

L'élaboration d'une proposition de plan d'action par lequel les partenaires régionaux soutiennent Statbel pour le recrutement d'enquêteurs face-to-face supplémentaires. L'approbation et l'exécution du plan d'action fera l'objet d'un nouvel SLA.

#### 2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration d'une proposition de plan d'action via lequel les autorités statistiques régionales soutiennent Statbel pour le recrutement d'enquêteurs face-to-face.

### **2.14. Dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence (nouveau)**

#### 2.14.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence.

#### 2.14.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - septembre 2020 : Explorer les possibilités.

Octobre 2020 – décembre 2020 : Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

#### 2.14.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

#### 2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

### **2.15. Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (nouveau)**

#### 2.15.1 Objectifs

La recherche de données fiables et qualitatives sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation. L'objectif est de mettre en place une base de données sur les prix des terrains et de produire des statistiques de qualité.

#### 2.15.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - septembre 2020 : recherche de données fiables.

Septembre 2020 – décembre 2020 : constitution d'une base de données.

Octobre 2020 – décembre 2020 : production de statistiques.

#### 2.15.3. Résultats attendus

Recherche de données fiables et de bonne qualité sur les prix des terrains (non destinés à l'urbanisation).

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires : constitution d'une base de données sur les prix des terrains (non destinés à l'urbanisation).

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires et que la base de données peut être créée : produire des statistiques de qualité qui sont coordonnées entre les différentes régions et institutions.

#### 2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

### **2.16. Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») (nouveau)**

#### 2.16.1 Objectifs

L'exécution d'une étude sur le comportement de déplacements (« enquête ménage »).

#### 2.16.2. Principales phases de travail

Juillet-septembre 2019 : établissement du cahier des charges.

Octobre 2019 : publication du cahier des charges.

Octobre – décembre 2019: élaboration du plan d'échantillonnage et préparation d'un dossier pour une demande d'échantillon au Registre National.

Novembre 2019 - janvier 2020 : évaluation et choix du prestataire.

Février 2020 - janvier 2021 : enquêtes proprement dites (terrain) sur le comportement de déplacements.

Février 2021 - automne 2021 : rapport d'analyse.

#### 2.16.3. Résultats attendus

L'élaboration et l'exécution d'une enquête sur le comportement de déplacements.

Des statistiques de qualité sur le comportement de déplacements des personnes, avec une méthodologie cohérente pour les Régions, en partant de l'enquête déplacements en Flandre et en tenant compte des besoins des partenaires intéressés et d'une efficacité en termes de frais.

#### 2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des phases susmentionnées.

Openbare Werken Vlaanderen est désigné comme pouvoir adjudicateur pour l'attribution et l'exécution du marché d'étude. En tant que co-adjudicateur, Bruxelles Mobilité dispose d'une compétence co-décisionnelle. Un accord de coopération sera établi pour préciser ces compétences et responsabilités.

L'IBSA et la VSA apportent un soutien méthodologique tout au long de l'enquête.

Le BFP et IWEPS auront une compétence consultative.

### **2.17. Etude exploratoire concernant la communication de modifications de sources de données (nouveau)**

#### 2.17.1 Objectifs

Les producteurs de statistiques officielles utilisent, outre leurs propres sources de données, des sources de données de tiers. L'objectif de cette étude exploratoire est de formuler des recommandations pour que un changement (ou l'arrêt) d'une source de données d'un tiers soit communiqué de façon appropriée et à temps. De cette manière le changement opéré pour produire la statistique peut être anticipé à temps.

#### 2.17.2. Principales phases de travail

Analyse de contexte

- Janvier-mai 2020 : relever les méthodes de travail actuelles.
- Janvier-mai 2020 : relever quelques bonnes pratiques basées sur des exemples (inter)nationaux.

Recommandations

- Juin-octobre 2020 : analyser les informations récoltées en vue de formuler des recommandations.
- Novembre-décembre 2020 : finaliser les recommandations.

#### 2.17.3. Résultats attendus

Analyse de contexte.

Formuler des recommandations pour la communication des modifications des sources de données.

#### 2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, BFP, BNB, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

### **3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés**

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation des programmes statistiques intégrés. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

\* \*  
\*